

	Département de l'Isère		République française	Envoyé en préfecture le 02/07/2024
	N° 2024 - 48	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		Reçu en préfecture le 02/07/2024 Publié le 02/07/2024 ID : 038-213801145-20240627-202448D-DE
27/06/2024	Demande d'aide financière au TE38 – Programme ISERENOV Travaux de rénovation énergétique – Maison au 5 Rue de la Convention			

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 13
 Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt sept juin,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 20/06/2024.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 20/06/2024 par messagerie.

Présents : COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph (pouvoir de Jean-Claude Aime). CRUYENNINCK Bruno. DEYRIEUX Caroline. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. CHORON Vincent (arrivé à 20h45). DUGUA Véronique (arrivée à 20h47). BARREL Natacha (arrivée à 21h05). DULONG Aurélie (arrivera à 21h12).

Excusés : AIME Jean-Claude (pouvoir à Joseph Contréras). MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal que la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique ; et que les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

Il lui soumet que le TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Il l'informe que le TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV ; déjà étudié lors de la séance du 16 mai 2024, lors de laquelle le Conseil municipal a décidé alors d'adhérer au Conseil en Energie Partagé Expert (CEP) du TE38 pour l'ensemble de son territoire.

Il lui précise que ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000 € par poste de travaux, plafonnée à 48 000 €/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

Dans ce cadre, M. le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Clonas sur Varèze sollicite l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant :

Réhabilitation de la maison au 5 Rue de la Convention

M. le Maire lui précise que l'aide financière est conditionnée à la cession au TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux et que le TE38 pourra faire des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux objectifs du PNCEE.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De mettre en œuvre** à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet : « **Réhabilitation de la maison au 5 Rue de la Convention** »
- **De demander** à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à céder à TE38 les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), qui seront générés par cette opération
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Extrait certifié conforme par le Maire,
 A Clonas sur Varèze, le 28 juin 2024,

Le Maire,
 Régis VIALLATTE



La secrétaire,
 Sylvie LEMAITRE